

Par Ronald McKenzie

Une année sabbatique,

« **J'**avais le goût de vivre une aventure d'une vie avant d'avoir 65 ans ! » En 2007, Françoise a donc laissé temporairement son emploi pour faire un *road trip*, un vrai, avec son amie Colette.

À bord d'une camionnette Dodge Ram Van équipée pour le camping, nos voyageuses ont sillonné le Canada et les États-Unis pendant plus de six mois. L'Ontario, les Prairies, les Territoires du Nord-Ouest, le Yukon, l'Alaska, la côte ouest canadienne et américaine, elles sont allées à la rencontre de la vastitude mythique de l'Amérique. Lorsqu'elles ont pris le volant, elles étaient prêtes. « On a commencé à économiser quatre ans à l'avance, puis on a demandé nos congés un an avant notre départ », poursuit Françoise.

Un avantage, pas un droit acquis

« La planification d'un congé sabbatique doit débuter dès que le projet prend forme », dit Ghislaine Labelle, psychologue organisationnelle, auteure et conférencière. En effet, une pause travail d'un an peut laisser croire qu'on aura bien le temps de se préparer, mais les heures filent rapidement et même la date du retour finit par arriver vite. Il serait triste de perdre des semaines à prévoir ce qu'on veut faire durant son congé. « Évidemment, cela dépend de la situation de la personne », ajoute l'experte.

Pour sa part, Micheline n'a rien planifié avant de quitter son travail. Elle

était rendue au bout du rouleau. Les exigences de son emploi (consultante en gestion), la routine écrasante qu'imposent les tâches domestiques à une mère seule et un deuil douloureux ont eu raison d'elle. « C'était une question de survie. Il fallait que je décroche », dit-elle. Elle a convaincu son patron de lui accorder un congé sans solde de neuf mois qu'elle a passé à lire, à popo-

ter et à organiser sa maisonnée sans être obligée de courir. Pas de projet emballant, juste « le temps de prendre le temps ».

Micheline, Françoise et Colette ont eu la chance d'avoir des employeurs accommodants. C'est que, contrairement aux congés de maladie et aux vacances, les années sabbatiques et les congés à traitement différé ne sont pas



ça se prépare !

régis par la Loi sur les normes du travail au Québec. Ce ne sont pas des droits acquis, mais plutôt des avantages que les employeurs décident d'offrir ou non à leur personnel. Chaque entreprise gère donc ces congés comme elle l'entend. Habituellement, la pratique est définie dans une politique interne ou une convention collective. Elle peut aussi figurer dans un contrat individuel

de travail. Si rien n'est prévu, l'employé qui souhaite prendre un congé doit s'entendre de gré à gré avec son employeur.

Voici quelques façons de persuader un patron

- Tâtez le terrain auprès de votre supérieur immédiat. S'il manifeste de

l'ouverture, présentez-lui une demande écrite qui démontrera le sérieux de votre démarche.

- Expliquez à l'employeur les avantages qu'il va retirer de votre congé. Il doit comprendre vos motivations et se sentir respecté dans le cadre de votre projet.
- Glissez-vous dans sa peau afin de prévoir ses objections. Proposez-lui des solutions de rechange.

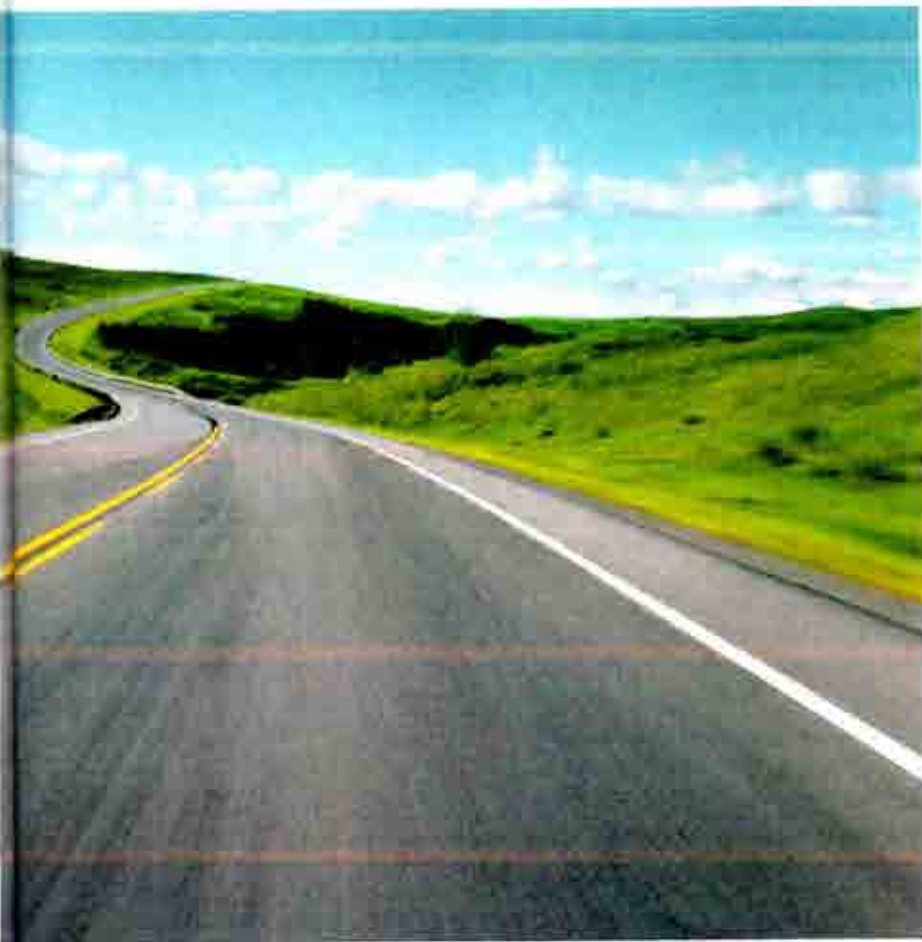
Une planification en deux temps

Qui ne souhaite pas prendre un congé sabbatique pour faire le point, se ressourcer ou partir en voyage ? Le hic, c'est qu'il faut en avoir les moyens. Françoise et Colette se sont organisées pour les trouver. Estimation du coût de leur expédition : près de 30 000 \$, ou plus précisément 205 jours à 145 \$ chacun. Chaque mois pendant quatre ans, elles ont religieusement économisé un montant fixé d'avance. Les surplus budgétaires qu'elles réussissaient à dégager allaient enrichir la cagnotte.

Comme nos deux voyageuses, Bruno Therrien considère que la planification financière d'une pause travail doit se dérouler en deux étapes.

1 La planification budgétaire.

« Il est crucial de savoir combien l'année sabbatique va coûter au total », dit le directeur régional, bureau de Sherbrooke, du Groupe Investors. Cette information doit être réaliste et connue avant de quitter le travail. Réaliste ? « Si vous prévoyez faire le tour du monde, par exemple, il y a de



fortes chances que cela représente une dépense supérieure à une année de salaire », explique-t-il. Cet exemple est extrême, mais le conseil sous-jacent demeure pertinent : ne pas sous-estimer les frais. Si vous songez à lancer une petite entreprise, à réorienter votre carrière ou à rénover votre maison, vous devrez avoir en main tous les chiffres. Cela inclut les frais liés au projet, bien entendu, mais aussi les dépenses courantes qu'il faudra continuer à régler.

Dans certains cas, on peut réduire son train de vie habituel afin d'alléger la facture finale. Pour un retour aux études, entre autres, est-il essentiel de conserver la deuxième voiture ou d'avoir un téléphone cellulaire ? « Voilà des questions qu'il faut se poser », indique M. Therrien.

2 Les options de financement. Plusieurs avenues sont à votre portée.

Le REER en dernier lieu

Le financement d'une année sabbatique à l'aide d'un REER devrait représenter une solution de dernier recours. Pourquoi ? Parce que :

- vous créez un trou dans votre précieuse épargne-retraite;
- les retraits d'un régime enregistré de retraite sont frappés d'une forte retenue fiscale à la source par l'institution financière dépositaire du compte. Voici le barème pour le Québec :

Retrait	Retenue à la source
1 \$ à 5 000 \$	21 %
5 001 \$ à 15 000 \$	26 %
15 001 \$ et plus	31 %

Par exemple, si vous retirez 11 000 \$ de votre REER, un montant de 2 860 \$ sera automatiquement retenu. Vous ne disposerez plus que de 8 140 \$. Qui plus est, ces 11 000 \$ s'ajouteront à vos autres revenus de l'année et l'impôt sera établi sur le total.

Ce chiffre de 11 000 \$ n'est pas anodin. C'est le seuil à partir duquel les revenus deviennent imposables. Autrement dit, si le revenu imposable de votre année sabbatique est de 11 000 \$ ou moins, la retenue fiscale à la source sera entièrement remboursée. Par conséquent, une stratégie pourrait consister à sortir 11 000 \$ de votre REER et de puiser le reste de l'argent accumulé dans un CELI. Afin de limiter la retenue fiscale, il serait avisé de retirer trois fois 3 666 \$, par exemple, plutôt qu'une seule fois 11 000 \$. De cette façon, l'institution financière effectuera des ponctions de 21 % au lieu de 26 %.

Puisqu'il est question de REER et de fiscalité, il est recommandé de commencer une année sabbatique un 1^{er} janvier et de la terminer le 31 décembre suivant. On l'a vu, les retraits du REER sont des revenus imposables qui s'additionnent aux autres revenus de l'année. Si vous entamez votre année sabbatique en octobre 2013 en sortant 5 000 \$ de votre REER, par exemple, ce montant s'ajoutera au salaire que vous aurez touché depuis janvier 2013. Dix mois de salaire + 5 000 \$ imposables = belle note d'impôt à la fin de l'année !

Le traitement différé. Si vous travaillez pour la fonction publique, vous avez droit après quelques années de service à un congé sans solde financé par des retenues salariales. C'est ce qu'on appelle le « traitement différé ». Typiquement, vous demandez à votre employeur de mettre de côté, à chaque période de paie, un montant qui totalisera au bout de l'année 20 % de votre salaire annuel. Si vous participez au traitement différé pendant cinq ans, vous financerez 100 % de votre année sabbatique. Durant votre congé, votre paie continuera d'être versée comme si vous étiez au boulot et vous serez couvert par votre régime d'assurance maladie. Évidemment, il s'agit de la Cadillac des options de financement qui n'est malheureusement pas offerte à tous.

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ce très pratique instrument d'épargne doit être privilégié. Le CELI est un véritable abri fiscal, car il permet d'accumuler des revenus de placement à l'abri de l'impôt, et tous les retraits sont non imposables. Vous pouvez cotiser jusqu'à 5 000 \$ par année dans un CELI. Comme ce régime a été institué en janvier 2009, vous disposerez en janvier 2013 de 25 000 \$ en droits de cotisation si vous n'avez jamais contribué à un CELI. Les personnes qui planifient leur année sabbatique quatre ou cinq ans à l'avance et qui ont une certaine tolérance au risque financier ont le temps de se bâtir, dans un CELI, un portefeuille diversifié de fonds communs. Cela peut s'avérer plus payant que les certificats de placement garanti. « Toutefois, si le congé est prévu dans deux ans ou moins, les produits sûrs sont préférables », suggère M. Therrien.

Le fonds d'urgence. L'argent que vous économisez afin de régler des dépenses imprévues peut servir à payer

I VOS DROITS I

vosre congé sabbatique, en partie du moins.

La marge de crédit bancaire.

« Les taux d'intérêt sont très bas actuellement. De plus, il est possible de ne rembourser que les intérêts durant votre année sabbatique », signale le planificateur financier. C'est avec une marge de crédit bancaire que Micheline a pu prendre son congé. À son retour, elle s'était fixé l'objectif de rembourser sa dette en quatre ans. Motivée et pleine d'une nouvelle énergie, elle a réglé cette affaire en trois ans. « C'est le meilleur placement que j'aie jamais fait ! » lance-t-elle.

Le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Une année sabbatique prise pour

retourner aux études permet de profiter du REEP. Ce régime vous autorise notamment à retirer de votre REER jusqu'à 10 000 \$ par année (plafond de 20 000 \$) à l'abri de l'impôt. En règle générale, vous devenez admissible au REEP lorsque vous étudiez à temps plein durant au moins trois mois consécutifs dans une institution reconnue. Vous avez 10 ans pour remettre dans votre REER les sommes retirées dans le cadre du REEP. Mais avant de piger dans son REER pour payer des études, il faut mesurer les impacts de ces retraits sur la planification de la retraite, conseille M. Therrien.

Préparer le retour

Durant votre congé sabbatique, prenez contact à l'occasion avec votre employeur afin de préparer votre

retour. « C'est aussi important que de planifier son départ », dit Mme Labelle. Téléphonnez au bureau de temps à autre ou envoyez un courriel. En effet, durant votre congé, l'entreprise pourrait s'être restructurée ou des employés clés ont peut-être quitté le navire, par exemple. Ce serait bien que vous soyez au courant des changements importants.

Enfin, quelques semaines avant de reprendre votre poste, contactez plus formellement votre supérieur, conseille Mme Labelle. C'est ce qu'a fait Micheline. « J'ai pu ainsi faire le point sur les orientations de l'entreprise qui avait implanté de nouveaux processus de travail. Dès ma première journée, j'étais fonctionnelle. Mon retour a été plus facile. Mais, entre nous, je repartirais demain matin si c'était possible ! »

Prêt à partir pour le sud avec la bonne

ASSURANCE VOYAGE

**Économisez jusqu'à 15%
avec notre nouveau rabais combo**

Concours : Gagner vos vacances de rêves avec un crédit voyage de 9,500\$

**Appelez dès aujourd'hui
pour les meilleurs taux sur le marché !**

**NOUS TÉLÉPHONER C'EST COMPARER PLUS DE
12 ASSUREURS ET 30 PRODUITS EN UN SEUL APPEL.**

1-888-211-4444

www.SECURIGLOBE.com

Votre courtier en assurance voyage



SECURIGLOBE

On protège notre monde

*SecuriGlobe est un cabinet de services financiers.